CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

OBJET

Aide exceptionnelle à l'investissement en faveur des communes sinistrées par les incendies de l'été 2016 - 2ème répartition - Année 2017

Direction de la Vie Locale Service des communes 39 21

PRESENTATION

Les incendies de l'été 2016 ont touché gravement plusieurs communes de notre Département et dévasté des milliers d'hectares.

Face à l'ampleur des dégâts, le Département a souhaité mobiliser une aide financière exceptionnelle de 1 M€ pour aider les communes sinistrées. La Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence s'étaient pour ce qui les concerne engagées à financer elles aussi les remises en état, sans préciser dans un premier temps les modalités de leurs aides.

Ces modalités ayant été précisées en fin d'année 2016 et devant les difficultés des communes à finaliser leurs plans de financement, le service départemental de l'aide aux communes a pris, à ma demande, l'initiative d'une coordination financière entre nos trois collectivités.

Cette coordination a permis de débloquer un certain nombre de dossiers. Parallèlement les services de l'Etat ont été rencontrés pour les saisir sur la nécessité de donner une suite rapide aux demandes de certaines communes qui souhaitent bénéficier d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur leur territoire.

Cette procédure leur permettrait d'intervenir avec cohérence et efficacité sur l'intégralité des massifs incendiés, y compris sur les propriétés privées sur lesquelles les propriétaires ne réalisent pas les remises en état. De plus cette DIG leur permettrait de percevoir aussi des subventions publiques pour ces travaux sur des terrains privés, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En effet, l'aide du Département se limite aux seules propriétés communales ou celles pour lesquelles les communes disposent d'une convention de gestion, à l'exemple des terrains du Conservatoire du Littoral.

Une première répartition pour un montant de 144.314 € a été attribuée par la Commission Permanente de 16 décembre 2016 au bénéfice de la commune des Pennes-Mirabeau.

Il convient aujourd'hui d'examiner une seconde répartition pour les dossiers qui se sont complétés depuis le début de l'année 2017.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

• Commune de Châteauneuf-les-Martigues

Suite à l'incendie survenu le 13 juillet 2016 sur le territoire de la commune, des peuplements forestiers ont été détruits au lieu-dit « Le Canton ».

Afin de mettre en sécurité ces espaces (risques de chutes d'arbres notamment) et de les restaurer, la commune envisage les travaux suivants :

- sécurisation des abords du parking sur 1,5 ha, par un abattage des bois brulés avec mise en andains des rémanents et broyage,
- sécurisation de sentiers par un abattage des bois brûlés,

- mise en place de fascines sur les zones pentues, dans le but de réduire les phénomènes d'érosion, sur 3,8 hectares,
- broyage des rémanents sur les zones plates en bordure de piste DFCI, sur une largeur de 50 mètres linéaires, soit 4 hectares,
- plantation de feuillus sur 1 hectare (400 plants).

Le coût global de cette opération est estimé à 23.550 €HT.

Le plan de financement envisagé par la Commune est le suivant :

- Conseil Départemental : 9.420 €(40%),
- Métropole Aix-Marseille-Provence : 9.420 €(40%)
- Autofinancement communal : 4.710 €(20%).

• Commune d'Ensues-La-Redonne

L'incendie du 15 juillet 2016 a détruit les espaces boisés et le couvert végétal sur 136 ha de parcelles appartenant au Conservatoire du Littoral, situées sur le territoire de la commune d'Ensuès-La-Redonne, principalement lieudits Montmejane, plaine du Bon Jean, plaines de Graffianne et de Graffianne Nord.

La commune assure la gestion de ces parcelles appartenant au Conservatoire du Littoral dans le cadre d'une convention de gestion passée avec celui-ci, et est donc habilitée à y réaliser des travaux.

Afin de prévenir les risques de chutes d'arbres, d'érosion et d'éboulement, et favoriser la reprise de la végétation, la commune envisage de réaliser sur ces parcelles les opérations suivantes :

- études de diagnostic et maîtrise d'œuvre
- sécurisation de sentiers sur 13,5 hectares,
- sécurisation de pistes DFCI,
- abattage d'arbres avec élimination des rémanents,
- abattage avec mise en fascine,
- abattage en garigue boisée,
- abattage par tracteur broyeur sur les parties mécanisables.

Le coût global de cette opération est estimé à 275.350 €HT.

Le plan de financement envisagé par la Commune est le suivant :

- Autofinancement communal : 55 070 €(20%).

• Commune de Martigues

Au cours de l'été 2017, plusieurs incendies ont touché plus de 30 hectares de la forêt communale de Martigues notamment aux lieudits La Couronne et Barboussade.

La commune souhaite réaliser les travaux de restauration de ces terrains incendiés.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- mise en sécurité de terrains soumis à l'érosion des sols et aux activités de loisir nature sur une surface de 21,43 ha : abattage de l'ensemble des arbres de hautes tiges, billonnage des troncs, mise en fascine, démembrement et broyage des houppiers,
- restauration des terrains sur une surface de 8,49 ha pour faciliter la recolonisation arborée : broyage en plein des garrigues boisées et des stations à jeunes pinèdes.

Le coût global de cette opération est estimé à 65 543 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Conseil départemental : 16 386 €(25%),
- Métropole Aix –Marseille-Provence. 19 663 €(30%),
- Autofinancement communal: 13 109 €(20%).

- Commune de Rognac

L'incendie du 10 août 2016 a détruit près de 165 ha sur le territoire de la commune de Rognac.

Aussi, afin de prévenir les risques de chutes d'arbres calcinés, la commune envisage de réaliser des travaux d'abattage en bordure de diverses pistes, du chemin de Saragousse et à proximité de la croix de Rognac.

Le coût global de cette opératon s'élève à 40.711 €HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Conseil départemental : 16 284 €(40%),
- Métropole Aix –Marseille-Provence. 16 284 € (40%),
- Autofinancement communal...... 8 143 €(20%)

Par ailleurs, le passage du feu lors de ce même incendie a endommagé la croix de Rognac.

La Commune souhaite donc remettre en état la croix par des travaux de reprise de peinture et de remplacement des illuminations dégradées.

Le coût global de cette opération est estimé à 16.525 €HT.

Le plan de financement envisagé par la Commune est le suivant :

- Autofinancement communal: 3 305 €(20%).

---oOo---

Le montant total de ces demandes d'aide exceptionnelle à l'investissement sollicitées par les communes sinistrées par les incendies de l'été 2016 s'élève à 165 450 €, sur une dépense subventionnable globale de 421.679 €HT, conformément au détail joint en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à diverses communes sinistrées par les incendies de l'été 2016, à titre exceptionnel et dans le cadre d'une deuxième répartition, une subvention globale de 165.450 € sur une dépense subventionnable de 421.679 € HT, pour la réalisation de leur programme de travaux de restauration des terrains ou équipements publics, conformément au détail joint en annexe 1,
- m'autoriser à signer avec les communes la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental,
- approuver les affectations et leurs modifications comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL